

Il s'adresse à toutes les personnes travaillant sur des installations, des équipements et des appareils, contrôlables ou réglables, liés à l'énergie, comme des propriétaires de biens immobiliers, des investisseurs, des concepteurs, des exploitants, des administrateurs et des spécialistes en technique du bâtiment. Ce cahier fournit aux donneurs d'ordre des indications sur les phases de travail à respecter pour les mandats OéE et, aux spécialistes, un inventaire des domaines où appliquer l'optimisation. Il contient également des listes de contrôle et autres notices de travail.

Prof. Dr Zoran Alimpić, président de la commission SIA 2048

Le cahier technique SIA 2048 Optimisation énergétique de l'exploitation est en vente sur www.shop.sia.ch ou par e-mail à distribution@sia.ch

QUATRIÈME PETIT-DÉJEUNER ENERGIE AU PALAIS FÉDÉRAL: LE CONSEIL DES ÉTATS CONFIRME LA VOIE DU TOURNANT ÉNERGÉTIQUE

Le 9 septembre, les parlementaires ont été invités pour la quatrième fois à partager le traditionnel petit-déjeuner Energie organisé par la SIA à Berne – soit quelques jours avant l'ouverture, fixée au 21 septembre, du débat du Conseil des Etats jugé décisif pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique nationale.

Neuf parlementaires de toutes les obédiences se sont cette fois retrouvés de bon matin avec la délégation de la SIA menée par son vice-président Adrian Altenburger et son directeur Hans-Georg Bächtold. Altenburger a réaffirmé la conviction de la SIA que le tournant planifié selon la Stratégie énergétique 2050 est faisable et sensé, et qu'il n'y a selon elle pas lieu d'alléger les objectifs de politique énergétique qui en découlent. Rosmarie Quadranti du PBD a salué l'attitude ferme de la SIA, notamment par rapport à d'autres associations plus enclines à freiner le processus. Hans Killer (président de constructionsuisse), élu UDC, dit partager la position de la SIA sur le fond, mais il a soulevé la question des importantes charges financières que les mesures énergétiques envisagées feraient peser sur beaucoup de propriétaires immobiliers privés. A quoi Adrian Altenburger a répondu que la réhabilitation du parc immobilier étant une tâche générationnelle, les investissements nécessaires pourraient être ventilés sur un nombre d'années également compatible avec la durabilité sociale.

Aux yeux de la SIA, ce sont notamment la consommation domestique d'électricité auto-produite, les performances prescrites pour les appareils et les dispositifs de chauffage, l'optimisation de l'exploitation et la mise en service techniquement conforme des bâtiments qui joueront un rôle décisif dans la mise en œuvre des objectifs fixés – par le biais de lois cantonales, mais aussi fédérales. La SIA se réjouit donc que l'ouverture des débats sur la Stratégie énergétique 2050 ait trouvé un large consensus le 21 septembre et que les requêtes de non-entrée en matière (à 39 voix contre 2) ou de renvoi du paquet énergétique (39 contre 3) se soient vues clairement rejetées. Elle se réjouit que les manifestations qu'elle organise dans cette perspective depuis le début de 2014 aient finalement peu ou prou contribué à paver la voie de cette nette acceptation.

(SIA)

NOUVELLE NORME SIA 384/7 UTILISATION DE LA CHALEUR DE L'EAU SOUTERRAINE: LACUNE RÉGLEMENTAIRE ÉLIMINÉE

Dans le domaine de l'exploitation géothermique peu profonde, la norme SIA 384/7 publiée en français en août 2015 complète la SIA 384/6 sur les sondes géothermiques, elle-même parue en 2010, et comble ainsi une lacune réglementaire.

Avec cette seconde norme complétant la SIA 384/6, les deux modes les plus courants d'exploitation géothermique peu profonde en Suisse sont ainsi définis et l'observation des exigences qualitatives liées à ces utilisations toujours plus répandues de l'énergie environnementale est garantie. La nouvelle norme fixe les standards pour l'étude, la réalisation et l'exploitation de la chaleur des eaux souterraines pour le chauffage et la climatisation de bâtiments.

Depuis 1984, plusieurs documentations ont été publiées par la SIA dans le domaine de la géothermie peu profonde.

La brochure sur l'exploitation de la chaleur tirée du sol et du sous-sol éditée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en 2009 aborde l'exploitation des sources d'énergie phréatiques avant tout du point de vue de la législation relative à la protection des eaux. D'autres directives, telles que le vade-mecum pour la protection des eaux souterraines de 2004, émanent de l'ex Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), ainsi que de cantons ou d'associations (Groupement pompes à chaleur, etc.). Toutefois, une normalisation traitant l'ensemble des aspects techniques liés à l'étude, à la réalisation et à l'exploitation de divers types

d'équipements géothermiques faisait encore défaut en Suisse.

Afin de couvrir également l'utilisation de la chaleur de l'eau souterraine comme seconde forme la plus répandue d'exploitation géothermique, la Société suisse pour la géothermie (SSG-SVG) s'est donc tournée vers l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et vers la SIA pour l'élaboration commune d'une norme suisse dans le domaine de l'exploitation énergétique des ressources phréatiques. Se voulant interdisciplinaire, cette norme s'adresse à tous les intervenants concernés par la planification, la mise en œuvre et la gestion d'installations exploitant la chaleur des eaux souterraines. Les aspects légaux, administratifs et environnementaux qui s'y rattachent y sont traités en détail, avec des renvois aux prescriptions fédérales, cantonales et communales qui s'y appliquent.

Pour ce qui touche à la couverture des besoins thermiques dans les bâtiments, la nouvelle norme a aussi des interfaces avec la SIA 384/1 *Installations de chauffage dans les bâtiments – Bases générales et performances requises*, parue en 2009, et la SIA 382/1 révisée *Installations de ventilation et de climatisation – Bases générales et performances requises*, publiée en 2014.

Adrian Altenburger, président de la commission SIA 384/7

La norme 384/7 *Utilisation de la chaleur de l'eau souterraine* est en vente sur www.sia.ch/shop ou par e-mail à distribution@sia.ch

form

Fondation d'un bureau d'architecture / d'ingénierie – sociétés de personnes

11 novembre 2015, Lausanne, 13h00 – 18h00
Code GP17-15, informations et inscription: www.sia.ch/form

La norme SIA118 dans la pratique

12 et 13 novembre 2015, 2 jours, Genève, 9h00 – 17h30
Code AB84-15, informations et inscription: www.sia.ch/form

Gestion des ressources humaines et conduite

18 et 23 novembre 2015, 2 jours, Lausanne, 9h00 – 17h30
Code MF07-15, informations et inscription: www.sia.ch/form

Le contrat de planification et de direction des travaux

17 novembre 2015, Lausanne, 14h00 – 18h00
Code LH023-15, informations et inscription: www.sia.ch/form

Soigner l'image de mon entreprise, maintenir et développer sa visibilité sur le marché

19 novembre 2015, Lausanne, 13h30 – 17h30
Code SIE01-15, informations et inscription: www.sia.ch/form

Journée d'information Marchés publics

24 novembre 2015, Genève, 9h00 – 17h30
Code WB14-15, informations et inscription: www.sia.ch/form